

MAIRIE

1, rue de Guewenheim

Téléphone : 03 89 26 90 68

Télécopie : 03 89 26 98 90

Mél. : mairie.soppe-le-bas@tv-com.net

Site Internet : www.soppe-le-bas.fr

Facebook : soppe le bas

HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE

Lundi : de 17 h à 19 h

Mercredi : de 8 h 30 à 11 h 30

Vendredi : de 10 h à 12 h

Permanence du maire et des adjoints

Sur rendez-vous

DÉPÔT LÉGAL : 13 JUIN 2019

Directeur de publication : Richard Mazajczyk

IMPRIMÉ PAR DOLLER GRAPHIQUES  
NE PAS JETER SUR LA VOIE PUBLIQUE

Calendrier des manifestations

EN JUIN

• Le 20 : Don du sang, au foyer rural de Soppe-le-Haut

• Le 29 : Bûcher, rue du Lauragais

EN JUILLET

• Le 21 : Marché-foire St-Vincent

EN SEPTEMBRE

• Le 22 : Repas paella



Marché-foire St-Vincent : 33<sup>e</sup> édition



Moment fort et incontournable attendu chaque année par les habitants du Vallon ainsi que nos voisins, le marché-foire Saint-Vincent de Soppe-le-Bas, organisé par les sapeurs-pompiers, vous dévoile son programme du 21 juillet prochain : jeux pour les enfants, marché de rue, exposition d'artisanat, dégustations de plats concoctés par nos spécialistes, ambiance musicale et spectacle.

**Il serait dommage de passer à côté d'une bonne idée de sortie !**

Venez nombreux soutenir l'action de vos sapeurs-pompiers en faveur des secours de proximité. L'amicale vous accueillera dès 7 h dans la joie et la bonne humeur. Le rendez-vous est maintenant fixé pour cette 33<sup>e</sup> édition. Pour les inscriptions, notre tract est joint au présent numéro du Flash 313. Il est aussi disponible sur demande, via notre site Internet ou encore par le lien sur notre page Facebook.

Pour l'Amicale de Sapeurs-Pompiers du Vallon du Soultzbach  
Jérôme Weiss

NOTA : Nous remercions dès à présent l'ensemble de la population de Soppe-le-Bas pour la tolérance et la patience qu'elle nous octroiera le jour du marché-foire.

Avis aux artisans, commerçants et entreprises de Soppe-le-Bas

Si vous souhaitez figurer sur la page « Entreprises locales » du site Internet de Soppe-le-Bas ([www.soppe-le-bas.fr/entreprises](http://www.soppe-le-bas.fr/entreprises)) ou demander la modification des données vous concernant publiées sur cette page, veuillez remplir le formulaire proposé sous forme de lien directement sur la page [www.soppe-le-bas.fr/entreprises](http://www.soppe-le-bas.fr/entreprises) et le faire parvenir sur papier ou par courriel à la mairie de Soppe-le-Bas.

Avis aux associations

Si vous souhaitez figurer sur la page « Associations » du site Internet de Soppe-le-Bas ([www.soppe-le-bas.fr/associations](http://www.soppe-le-bas.fr/associations)) ou demander la modification des données vous concernant publiées sur cette page, veuillez vous adresser à la mairie. N'hésitez pas à nous communiquer les dates des manifestations que vous organisez. Celles-ci pourront être publiées sur la page « Agenda/manifstations » ([www.soppe-le-bas.fr/manifstations](http://www.soppe-le-bas.fr/manifstations)).

Vous pouvez nous faire part à tout moment de votre souhait que la diffusion de vos données sur Internet cesse. Vous disposez d'un droit d'accès, de modification et de suppression des données qui vous concernent. Pour exercer ce droit, il vous suffit de vous adresser à la mairie de Soppe-le-Bas.

ÉTÉ 2019

Numéro 97



CHRONIQUE DE LA VIE DES GENS

Évolution

De tout temps, le travail de la terre faisait vivre la majorité des habitants du village. Même les artisans et les commerçants avaient un petit train de culture : quels que soient les aléas de la vie, il fallait être assuré d'avoir de quoi manger. En 1954, la commune comptait encore 29 chevaux de trait, 32 bœufs de travail et 128 vaches laitières, pour une surface du ban communal d'une centaine d'hectares de terres arables et trois cents hectares de prairies. Cette même superficie nourrissait déjà les six cents habitants de la commune au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle.

D'une certaine façon, la guerre de 14-18 a favorisé, ou provoqué, le changement des mentalités. Pendant les quatre ans de guerre, les Soppois n'avaient plus accès à leurs vignes, car elles étaient sur la ligne de front : donc plus

de vin. Il a été remplacé par les vins rouges du Midi, que les poilus faisaient venir en grande quantité, et que les habitants pouvaient acheter. D'autre part, ils avaient un peu d'argent français, car les soldats, qui touchaient une solde, pouvaient améliorer leur ordinaire en leur achetant des œufs, des poulets ou des lapins, des fruits et des légumes.

Les parcelles de terre étaient à taille humaine. On appelait « journal » la surface qu'un laboureur pouvait labourer dans la journée, ou qu'un faucheur pouvait faucher dans la journée. Puis sont arrivés les tracteurs. Pour faire du travail rentable, il fallait des parcelles plus grandes : c'est ainsi qu'on a fait le remembrement, et qu'on a supprimé les haies et les fossés qui gênaient. Les petites exploitations n'étaient plus viables. Elles ont disparu. Et l'objectif a changé. On plante ce qui

rapporte le plus d'argent. Et ce qu'on mange vient d'ailleurs et n'est plus produit dans le village.

Mais le vent tourne. Après mai 68 déjà, des jeunes citadins ont ressenti le besoin d'une vie plus près de la nature, et sont allés élever des chèvres dans le Larzac. Aujourd'hui, on privilégie une alimentation saine et produite localement, et c'est le retour de petites exploitations où l'on s'approvisionne, où l'on peut échanger avec le producteur. On favorise les circuits courts dans tous les domaines. Mais pour les petits fruits et les légumes, le circuit le plus court, le plus ancien et le plus éprouvé, où l'on a la certitude de la qualité, c'est quand même celui qui va de votre jardin potager à votre cuisine.

André Deyber

Dans ce numéro :

Journée citoyenne 2

Quelques projets en bref 3

Marché-foire St-Vincent 5

Associations 6

FREDON : loi Labbé 7

Calendrier des manifestations 8

État civil 8

ÉDITO

Toute l'équipe de rédaction du Flash 313 vous souhaite un bel été et de bonnes vacances.



À MÉDITER

« Pour ce qui est de l'avenir, il ne s'agit pas de le prévoir, mais de le rendre possible »

Antoine de Saint-Exupéry

État civil

Naissances

• Apolline, le 5 avril, fille de Grégoiry SCHMITT et d'Ophélie NATALI



Mariages

• Didier Muller et Aline Hoell, le 11 mai

• Dominique Reis et Claudia Wetterer, le 18 mai



• Loïc Koensgen et Chloé Depickere, le 8 juin

Décès

• Yvonne Hug, le 3 mai

• Jean Bury, le 9 juin



Une première à Soppe-le-Bas !

La section citoyenne de Flore et Loisirs et les conscrits vous invitent à une soirée festive autour d'un bûcher, dans une ambiance estivale.

Venez boire un verre et vous restaurer entre amis et voisins. Nous vous proposons tartes flambées soppoises et merguez.

Nous vous donnons rendez-vous le samedi 29 juin à partir de 18 h derrière l'école, rue du Lauragais.

Venez nombreux !



## Journée citoyenne

Non, ce n'était pas une manifestation de gilets jaunes, tôt le samedi 18 mai, dans notre village ! C'était le démarrage de la cinquième édition de notre Journée citoyenne.

Les participants étaient partout en train de planter, engazonner, arroser, créer, nettoyer, découper, visser, peindre, pelleter, cuisiner, servir...

Toutes les missions confiées aux experts du jour ont été réalisées. Joseph, Jean-Julien, Laurent L., Francis, Carlo, Martial et leurs équipes avaient la tête dans le guidon, mais ont su gérer leur stress pour réussir cette belle journée.

N'oublions pas non plus l'employé communal qui a, tout au long de la journée, apporté son savoir-faire et su gérer la logistique technique.

Beaucoup de citoyens fidèles et d'habités rodés ont participé à cette Journée citoyenne. Nous avons aussi eu grand plaisir à accueillir de nouvelles recrues, venues prêter main-forte pour cet événement. À cette occasion, des contacts ont été pris en vue d'intégrer la section citoyenne de Flore et Loisirs, dont la devise est « faire la Journée citoyenne toute l'année ». Bonne idée, non ?

### Bravo et merci à toutes et à tous !

Cette journée, c'est avant tout la vôtre. La convivialité fait partie de la vie du village. Alors entretenons-la !

Chaque coup de main, qu'il soit modeste ou intense, permet de faire évoluer notre village et d'embellir notre quotidien.

Vous, toutes et tous, êtes des maillons indispensables à l'évolution de notre territoire.



## Un autre regard sur la forêt

### La fonction sociale de la forêt

#### Qu'est-ce que la fonction sociale de la forêt ?

Les bienfaits économiques sont d'habitude mesurés en termes monétaires, mais les fonctions sociales des forêts sont plus difficiles à mesurer et peuvent considérablement varier d'un pays à l'autre, en fonction de leur niveau de développement et de leurs traditions. Par fonction sociale des forêts, on entend essentiellement les services qu'elles rendent pour les activités de loisirs et de tourisme.

#### Quelles sont les demandes sociales du public pour la forêt ?

La forêt est source de bien-être physique et de santé mentale et contribue à l'amélioration de la qualité de vie. Au rythme des saisons, la coloration des

feuilles, le verglas sur les branches durant l'hiver, le réveil printanier qui amène l'éclosion des bourgeons et des fleurs, les différents parfums, sont autant de manifestations qui agissent sur nous. Par conséquent, il n'est pas étonnant d'assister à un développement spectaculaire du tourisme vert et une fréquentation forte des forêts.

Dans ces demandes sociales, on peut distinguer plusieurs approches :

- Les fonctions liées à l'identité des paysages et à la bonification du cadre de vie. Certains visiteurs sont attirés par les paysages, les sites qui suscitent un sentiment d'admiration, un haut intérêt culturel et spirituel, ou qui constituent une forme d'ambiance remarquable.
- Les fonctions récréatives : itinéraires de randonnées

pédestre, cycliste ou équestre, parcours sportifs, parcours acrobatiques en hauteur, sentiers pédagogiques et de découverte de la nature...

- Les fonctions indissociables de l'identité et de la vie des campagnes : les habitants vont faire leur bois de chauffage, chasser, cueillir le muguet ou les champignons ou tout simplement se promener.

#### Le respect

L'accueil du public est la règle en forêt, néanmoins il ne faut pas oublier qu'en tout endroit de la forêt, il y a un propriétaire, public ou privé. Quand on se promène en forêt, on est donc chez quelqu'un ! Le promeneur doit être respectueux des lieux.

Pascal Triantafyllidis-Richert



## Rappel réglementation loi Labbé pour les particuliers

Vous trouverez ci-après des extraits du bulletin d'information trimestriel des FREDON (Fédérations Régionales de Défense contre les Organismes Nuisibles) Grand Est de mars 2019.

### Que dit la loi ?

Déjà appliquée aux collectivités territoriales depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, la loi Labbé s'étend aujourd'hui également aux particuliers. En effet, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019, les jardiniers amateurs ne peuvent plus utiliser ni détenir de produits phytosanitaires de synthèse. Il est toujours possible d'utiliser ceux de biocontrôle, à faibles risques et/ou autorisés en agriculture biologique.

### Pourquoi cette loi existe-t-elle ?

Vingt millions... Voici le nombre approximatif de jardiniers amateurs que l'on dénombre en France ! Pendant que certains s'essaient au jardinage au naturel, d'autres utilisaient encore des produits phytosanitaires. Etant donné la grande part du territoire recouverte par des jardins de particuliers, les pollutions engendrées par ces utilisations peuvent avoir des conséquences importantes sur la qualité de l'eau, sur l'environnement et sur notre santé. C'est pourquoi la loi Labbé se tourne également vers les jardiniers amateurs et non pas uniquement vers les collectivités.

Par ailleurs, de nombreux végétaux développent des résistances aux produits phytosanitaires utilisés, rendant la lutte chimique de plus en plus difficile.

### Attention aux détournements d'usage !

De nombreuses recettes de maison dites « 100% bio » circulent sur Internet et par le bouche-à-oreille. À base d'ingrédients classiques et souvent naturels tels que le sel, l'huile ou encore le bicarbonate de soude, ces

préparations n'en sont pas moins néfastes pour l'environnement. Ils sont souvent utilisés à des concentrations élevées ou en mélange sous prétexte de renforcer l'efficacité. Rapidement lessivés, une part importante de ces substances se retrouvent dans les milieux aquatiques et dans l'eau potable.

### Le saviez-vous ?

Il s'agit dans ce cas de « détournements d'usage » car ces produits ne sont pas homologués en tant que produit phytosanitaire.

### Que prévoit la loi pour l'élimination des déchets ?

Les particuliers n'ayant plus le droit d'utiliser ou de détenir des produits phytosanitaires, la question de l'élimination des PPNU (Produits Phytosanitaires Non Utilisables) se pose. Comme évoqué précédemment, les dangers pour la santé et pour l'environnement de ces produits sont importants et il est donc nécessaire de les éliminer grâce à des filières spécifiques. Une filière de gestion des déchets, nommée « à responsabilité élargie du producteur (REP) », a pour objectif de rendre responsables les fabricants de la gestion de ce type de déchets. Ainsi, lors de l'achat d'un produit, une partie du prix est dédiée au recyclage de ces déchets dits dangereux. Un certain nombre de déchetteries est habilité à recevoir ce type de déchets. Ces déchetteries sont référencées sur le site suivant : <https://www.ecodds.com/particulier/ou-deposer-vos-dechets-chimiques/>. Par ailleurs, des collectes temporaires sont organisées par certaines jardineries et enseignes de bricolage. N'hésitez pas à vous renseigner auprès des enseignes proches de chez vous.

### ACTU réglementaire : le vinaigre

Le vinaigre était autorisé comme substance de base depuis la sortie d'un texte le 8 juillet 2015 (règlement UE n° 2015/1108) pour les usages suivants : fongicide et bactéricide pour un traitement de semences et pour la désinfection des outils de coupe (sécateurs, coupe-branche, etc.).

Un règlement d'exécution (UE) n° 2019/149 de la commission du 30 janvier 2019 a modifié ce texte et le règlement (UE) n° 540/2011. Le vinaigre est désormais également approuvé comme substance de base pour un usage de désherbage en pulvérisation dans les plantes médicinales, aromatiques et à parfum.

Cette évolution s'est basée sur un rapport rédigé par l'EFSA (European Food Safety Authority).

Pour plus d'information, vous pouvez consulter les règlements : règlement (UE) n° 2015/1108 / règlement (UE) n° 540/2011 / règlement (UE) n° 2019/149 / règlement (CE) n° 1107/2009

### Aller + loin

Références et documentation

ÉCOPHYTO PRO :

[www.ecophyto-pro.fr](http://www.ecophyto-pro.fr)

ECODDS (Déchets Diffus Spécifiques) :

[www.ecodds.com](http://www.ecodds.com)

Jardiner autrement :

[www.jardiner-autrement.fr](http://www.jardiner-autrement.fr)



La FREDON Alsace (Fédération Régionale de Défense contre les Organismes Nuisibles) est un syndicat professionnel de droit privé, officiellement reconnu comme organisme à vocation sanitaire dans le domaine du végétal. Un conseil d'administration de 20 professionnels détenteurs de végétaux, ou intéressés par la lutte contre les organismes susceptibles d'occasionner des dégâts aux végétaux, coordonne et oriente les activités de la FREDON Alsace. La FREDON Alsace assure en tant qu'expert une mission d'intérêt général dans la protection de l'état sanitaire des végétaux, de l'environnement et de la santé humaine.

La FREDON Alsace participe également à l'élaboration des politiques sanitaires en lien avec le végétal et l'environnement sur son territoire, qu'elles soient politiques, stratégiques ou opérationnelles, en lien avec les acteurs locaux (syndicats professionnels, institutions, réseaux associatifs et professionnels). La FREDON France, 1<sup>er</sup> réseau d'experts au service de la santé du végétal, de l'environnement et des hommes.

## Flore et Loisirs



**Objectif convivialité !**  
Après les décorations de Pâques et les « plantations de printemps », l'association Flore et Loisirs innove avec une soirée estivale, en attendant son traditionnel repas paella.

Pour la cinquième année consécutive, Flore et Loisirs a organisé ses « plantations de printemps » dans le cadre de la Journée citoyenne, le 18 mai. Comme lors des précédentes éditions, l'opération a été un succès. Flore et Loisirs remercie sincèrement tous ceux qui y ont participé, mais aussi tous

ceux qui arrosent et entretiennent les plantes jour après jour, tout au long de la saison.

Le 29 juin prochain, la section citoyenne de l'association vous donne rendez-vous, avec les conscrits, pour une soirée estivale autour d'un bûcher. Un événement à ne pas manquer ! Détails en dernière page.

Toujours dans le registre de la convivialité, Flore et Loisirs vous proposera, le 22 septembre, une nouvelle édition de son grand repas paella. N'oubliez pas de réserver vos places !

Quant à la section « histoire et patrimoine » de Flore et Loisirs, elle travaille notamment sur un nouveau projet d'exposition.

Affaires à suivre !

Si vous souhaitez participer aux activités de Flore et Loisirs ou simplement vous renseigner, n'hésitez pas à vous adresser à Joseph Wio-land, président de l'association (tél. 03 89 26 91 59).

## ACCES



L'association ACCES – Actions citoyennes pour une Consommation Écologique et Solidaire – a mis en place depuis six ans sur le territoire du Pays Thur-Doller le projet Courts Circuits. Sa démarche vise à faire connaître les circuits

courts de distribution : AMAP, marchés traditionnels, marchés paysans et vente directe à l'exploitation. Par l'intermédiaire d'une carte interactive hébergée sur le site de l'association ([www.acces.lautre.net/](http://www.acces.lautre.net/)),

chaque consommateur peut découvrir les producteurs, les produits locaux ou les modes de distribution recherchés, près de chez lui, au sein du Pays Thur-Doller. Cette carte permet d'effectuer des recherches multiples :

### - recherche par produit :

[WWW.ACCE.S.LAUTRE.NET](http://WWW.ACCE.S.LAUTRE.NET)

Lait, Fromages, Produits laitiers	Viandes, poissons, Œufs	Fruits, légumes	Pains, farines, pâtes	Confitures, miels, tisanes	Boissons

### - recherche par mode de distribution :

Direct chez le producteur	Amap, vente au panier	Ferme auberge	Marché traditionnel	Marché paysan

### - recherche par lieu :

<b>A</b> • Aspach-le-Bas • Aspach-le-Haut <b>B</b> • Berrwiller • Bitschwiller • Bourbach-le-Bas • Bourbach-le-Haut • Burnhaupt-Jé-Bas • Burnhaupt-le-Haut <b>C-D-F</b> • Cernay • Dolleren • Fellingering	<b>G</b> • Geishouse • Guewenheim • Goldbach-Altenbach <b>H-K-L</b> • Hëlmsbrunn • Kirchberg • Leimbach <b>M</b> • Malmerspach • Masevaux • Mitzach	• Mollau • Moosch • Mortzwiller <b>N-O</b> • Niederbruck • Oberbruck • Oderen <b>R</b> • Reiningue • Rimbach <b>S-T-U</b> • Saint-Amarin • Schweighouse • Senthelm	• Sewen • Soppe-le-Bas • Soppe-le-Haut • Steinbach • Storckensohn • Thänn • Uffholtz <b>W</b> • Wattwiller • Wesserling • Wildenstein • Willer-sur-Thur • Wittelsheim
---	--	---	---



## Quelques projets en bref

La commune travaille sur divers projets visant notamment à améliorer les infrastructures existantes et à préparer l'avenir. Petit tour d'horizon.

### Travaux de voirie

Fin avril-début mai, des travaux d'entretien de chaussée ont été réalisés à plusieurs endroits de la commune (haut de la Vieille Route, rue de l'Église, rue du Lauragais, intersection de la rue des Vignes et de la rue du Kreyenberg). Il est par ailleurs prévu de réaliser un traitement complet de la rue de Bretten et de la rue

des Juifs ces prochains mois.

### Aire de jeux

Notre village accueillera bientôt une aire de jeux pour les petits. Des agrès fonctionnels, ludiques et sécurisés seront implantés non loin de notre « City Park » pour, nous l'espérons, la joie et les sourires des utilisateurs.

### Transformation des locaux de l'ancienne mairie

La commune a l'intention de transformer en logement les locaux de l'ancienne mairie, au 32 rue Principale. Le conseil de fabrique

conservera bien entendu une place au sein de l'ensemble.

### MédiSoppe : des professionnels de santé réunis sous un même toit

La commune envisage de réaménager le rez-de-chaussée de l'ancienne école élémentaire en locaux destinés à des professionnels de santé. Objectif : favoriser l'accès à l'offre de soins pour la population tout en assurant une bonne qualité de vie aux acteurs de la santé concernés. Pour en savoir plus : [www.soppe-le-bas.fr/medisoppe](http://www.soppe-le-bas.fr/medisoppe)



## Cartes d'identité et passeports

**Nouveauté à Masevaux-Niederbruck : prise de rendez-vous en ligne pour les cartes d'identité et passeports biométriques !**

Pour obtenir une carte nationale d'identité ou un passeport, vous devez vous rendre dans une mairie équipée du dispositif de recueil, comme à Masevaux-Niederbruck. Le délai d'obtention varie en fonction des périodes de l'année avec 4 à 5 semaines en été ! Soyez prévoyant ! Vous trouverez toutes les informations nécessaires pour l'établissement de votre dossier sur le site : [www.service-public.fr](http://www.service-public.fr) N'hésitez pas à faire une pré-demande en ligne, cela simplifiera la démarche en mairie.

Vous avez également la possibilité d'acheter votre timbre fiscal en ligne, le cas échéant. Sachez qu'à part le timbre fiscal et le paiement de la photographie, cette démarche est entièrement gratuite. Le site officiel de l'administration française est <https://www.service-public.fr>. Sont également officiels les sites terminant par « .gouv.fr » comme celui de l'Agence Nationale des Titres Sécurisés : [www.ants.gouv.fr](http://www.ants.gouv.fr).

Enfin les sites officiels commencent tous par « https » (s pour sécurisé).

En cas de perte, la déclaration est à valider UNIQUEMENT par la mairie détentrice du dispositif de recueil informatisé !

Il est nécessaire de prendre rendez-vous auprès des services de la mairie de Masevaux-Niederbruck en ligne via le lien <http://masevaux.fr/carte-didentite-et-passeport/> afin de déposer une demande de carte nationale d'identité ou de passeport et également pour le retrait d'un passeport.

La mise à disposition en mairie de votre nouvelle pièce d'identité peut se vérifier avec le numéro de demande figurant sur le reçu qui vous a été remis via le lien suivant : **vérifier la disponibilité de mon passeport / ma CNI**

La remise de votre carte d'identité se fait sans rendez-vous pendant les horaires d'ouverture :

**Du lundi au samedi : 10 h à 12 h**

**Lundi, mercredi et vendredi : 15 h à 17 h**

**Mardi : 15 h à 18 h**

**Jeudi après-midi : fermé**

**Petites informations pratiques :** veillez à bien apporter LES ORIGINAUX des pièces justificatives et à ne pas découper vous-même les photos. Chaque demandeur majeur ou mineur à partir de 12 ans doit se présenter personnellement pour le dépôt et le retrait. La présence des mineurs de moins de 12 ans est exigée à minima au moment du dépôt du dossier.

La fourniture d'un acte de naissance n'est pas nécessaire si l'état civil de votre commune de naissance est dématérialisé. Vous pouvez vérifier via le lien : <https://ants.gouv.fr/Les-solutions/COMEDEC/Villes-adherentes-a-la-dematerialisation>

**Rappel :** le renouvellement d'une carte nationale d'identité échue à compter de 2014 n'est possible qu'avec un justificatif de voyage, de trajets réguliers à l'étranger (sauf si un passeport est en cours de validité !), un changement d'adresse (y compris en cas de commune nouvelle) ou d'état civil.



**Médiabus**  
Prochain passage  
Le Médiabus sera de passage à Soppe-le-Bas, rue du Lauragais, le 27 juin de 14 h à 14 h 45.



## Résultats des élections européennes du 26 mai

Vous trouverez ci-après les résultats définitifs des élections européennes du 26 mai dernier pour notre commune. Les résultats définitifs ont été proclamés par la Commission nationale de recensement des votes le mercredi 29 mai 2019. En raison des arrondis à la deuxième décimale, la somme des pourcentages peut ne pas être égale à 100 %.

Listes	Voix	% Inscrits	% Exprimés
PRENEZ LE POUVOIR, LISTE SOUTENUE PAR MARINE LE PEN	110	15,9	33,23
RENAISSANCE SOUTENUE PAR LA RÉPUBLIQUE EN MARCHÉ, LE MODEM ET SES PARTENAIRES	59	8,53	17,82
LE COURAGE DE DÉFENDRE LES FRANÇAIS AVEC NICOLAS DUPONT-AIGNAN. DEBOUT LA FRANCE ! - CNIP	41	5,92	12,39
EUROPE ÉCOLOGIE	35	5,06	10,57
UNION DE LA DROITE ET DU CENTRE	23	3,32	6,95
ENVIE D'EUROPE ÉCOLOGIQUE ET SOCIALE	10	1,45	3,02
LA FRANCE INSOUmise	9	1,3	2,72
PARTI ANIMALISTE	9	1,3	2,72
URGENCE ÉCOLOGIE	8	1,16	2,42
LES EUROPÉENS	7	1,01	2,11
ENSEMBLE PATRIOTES ET GILETS JAUNES : POUR LA FRANCE, SORTONS DE L'UNION EUROPÉENNE !	4	0,58	1,21
LISTE CITOYENNE DU PRINTEMPS EUROPÉEN AVEC BENOÎT HAMON SOUTENUE PAR GÉNÉRATION.S ET DÈME-DIEM 25	4	0,58	1,21
POUR L'EUROPE DES GENS CONTRE L'EUROPE DE L'ARGENT	4	0,58	1,21
ENSEMBLE POUR LE FREXIT	3	0,43	0,91
LUTTE OUVRIÈRE - CONTRE LE GRAND CAPITAL, LE CAMP DES TRAVAILLEURS	3	0,43	0,91
ALLIANCE JAUNE, LA RÉVOLTE PAR LE VOTE	1	0,14	0,3
ALLONS ENFANTS	1	0,14	0,3
DÉCROISSANCE 2019	0	0	0
DÉMOCRATIE REPRÉSENTATIVE	0	0	0
ESPÉRANTO - LANGUE COMMUNE ÉQUITABLE POUR L'EUROPE	0	0	0
LA LIGNE CLAIRE	0	0	0
LES OUBLIÉS DE L'EUROPE - ARTISANS, COMMERÇANTS, PROFESSIONS LIBÉRALES ET INDÉPENDANTS - ACPLI -	0	0	0
LISTE DE LA RECONQUÊTE	0	0	0
MOUVEMENT POUR L'INITIATIVE CITOYENNE	0	0	0
NEUTRE ET ACTIF	0	0	0
PACE - PARTI DES CITOYENS EUROPÉENS	0	0	0
PARTI FÉDÉRALISTE EUROPÉEN - POUR UNE EUROPE QUI PROTÈGE SES CITOYENS	0	0	0
PARTI PIRATE	0	0	0
PARTI RÉVOLUTIONNAIRE COMMUNISTES	0	0	0
UDLEF (UNION DÉMOCRATIQUE POUR LA LIBERTÉ ÉGALITÉ FRATERNITÉ)	0	0	0
UNE EUROPE AU SERVICE DES PEUPLES	0	0	0
UNE FRANCE ROYALE AU COEUR DE L'EUROPE	0	0	0
À VOIX ÉGALES	0	0	0
ÉVOLUTION CITOYENNE	0	0	0

Nombre	% Inscrits	% Votants	
Inscrits	692		
Abstentions	341	49,28	
Votants	351	50,72	
Blancs	20	2,89	5,7
Nuls	0	0	0
Exprimés	331	47,83	94,3

À l'occasion des élections européennes du 26 mai 2019, vous avez reçu de nouvelles cartes d'électeur.

La loi n° 2016-1048 du 1<sup>er</sup> août 2016 modifie les modalités d'inscription sur les listes électorales et institue un répertoire électo-

ral unique (REU) dont elle confie la gestion à l'INSEE.

Lors de la reprise des listes INSEE, des erreurs s'y sont glissées. Il incombe à présent aux mairies de repérer ces anomalies et d'en informer l'INSEE, qui procédera aux modifica-

tions. Il peut s'agir entre autres de vos nom, prénoms, date et lieu de naissance.

Il est important que chaque électeur vérifie les données figurant sur sa carte d'électeur et signale en mairie toute anomalie.



## Marché-foire St-Vincent le 21 juillet

L'amicale des sapeurs-pompiers du Vallon du Soultzbach organise son marché-foire St-Vincent le dimanche 21 juillet 2019 dans la rue du Lauragais, la rue Principale (de l'entrée ouest de la commune jusqu'au croisement avec la rue de l'Église), la rue de Bretten, la rue de Soppe-le-Haut (entre l'intersection avec la rue Principale et le croisement avec la rue du Moulin). **Attention : le jour de la manifestation, le stationnement sera interdit de part et d'autre de ces rues. La circulation de tout véhicule (hors ambulances, gendarmerie, brigades vertes et services de secours) sera interdite dans ces rues toute la journée du 21 juillet.** L'accès à l'impasse Victoria, à la rue de Bretten, à la rue des Vergers, au chemin du Merckenbach, à la rue des Peupliers, à l'impasse de l'Érable, à l'im-

passee du Bouleau, à la rue des Juifs, à la rue du Kreyenberg, à la rue des Vignes sera interdit. Un itinéraire aménagé pour les secours est prévu pour atteindre le quartier de la rue des Juifs, rue des Vignes, rue du Kreyenberg, par la rue Moulin / rue des Peupliers ou par le chemin prolongeant la rue des Vignes vers la rue de Guewenheim. Par ailleurs, la circulation des poids lourds sera interdite dans toutes les rues de la commune jusqu'à 18 h 30.

Pour les riverains, des parkings seront mis à disposition rue de Guewenheim, en face de l'ancienne école élémentaire, et rue de Soppe-le-Haut pour leur permettre d'y stationner leurs véhicules la veille de la manifestation et ainsi quitter le village sans encombre.

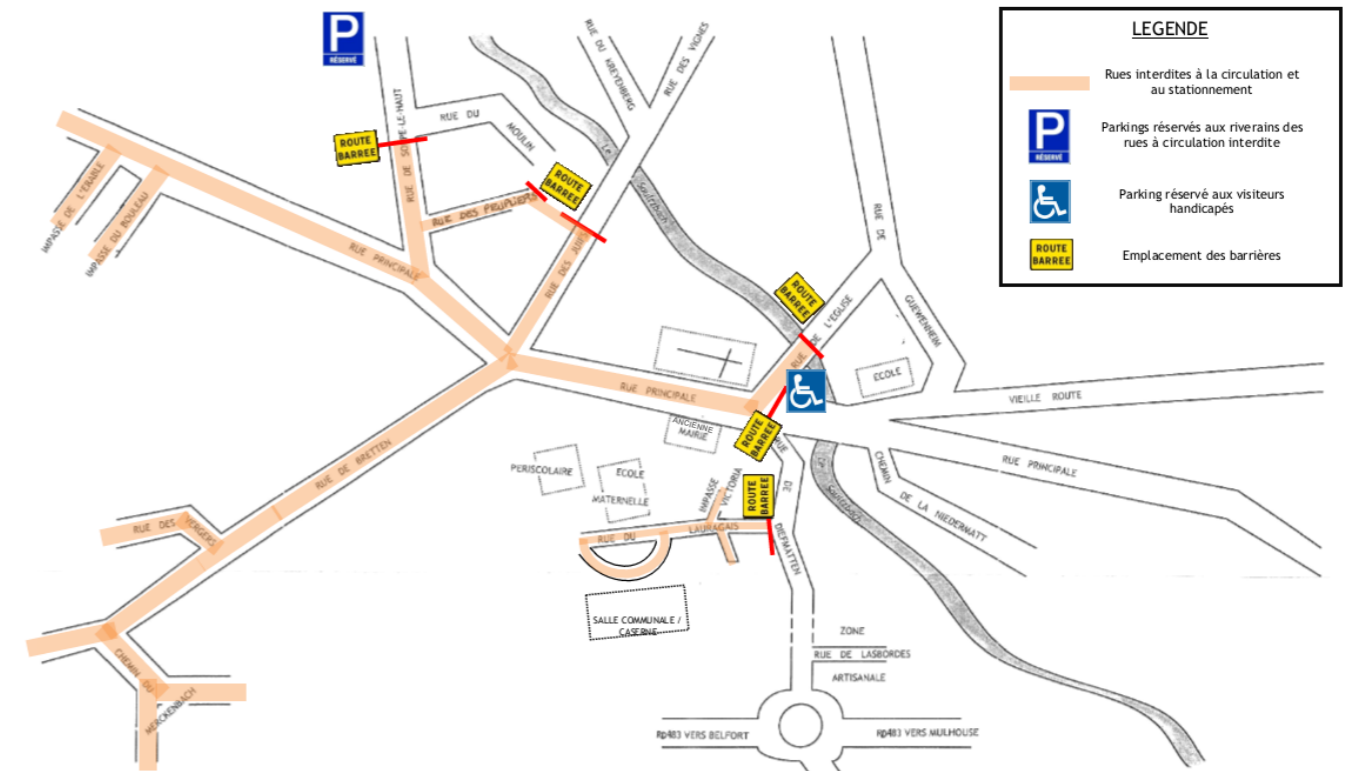
Le parking de la rue de l'Église sera destiné exclusivement aux places réservées aux handicapés le jour de la manifestation.

La circulation sera déviée par les RD 34 III, RD 14 bis et RD 34.

L'arrêté portant autorisation et réglementation du marché-foire St-Vincent est consultable sur le panneau d'affichage de la mairie et sur le site Internet de la commune ([www.soppe-le-bas.fr/publications](http://www.soppe-le-bas.fr/publications)).



**Déchetterie mobile**  
Prochain passage  
La déchetterie mobile stationnera à Soppe-le-Bas, sur le parking de l'ancienne mairie, le lundi 15 juillet, de 12 h à 15 h.



**LEGENDE**

- Rues interdites à la circulation et au stationnement
- Parkings réservés aux riverains des rues à circulation interdite
- Parking réservé aux visiteurs handicapés
- Emplacement des barrières

DÉPARTEMENT DU HAUT-RHIN  
ARRONDISSEMENT DE THANN  
CANTON DE MASEVAUX  
COMMUNE DE SOPPE-LE-BAS

MAIRIE  
03 89 26 90 48  
03 89 26 98 90  
[mairie.soppe-le-bas@com.net](mailto:mairie.soppe-le-bas@com.net)

PLAN DE CIRCULATION ET STATIONNEMENT MARCHÉ FOIRE ST VINCENT 21 JUILLET 2019